



CONSEIL COMMUNAL  
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal  
de la Commune d'Eclépens

**Séance du 7 février 2024**

Présidence de M. Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis municipal N° 01/2024
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- ***d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), d'une surface d'environ 3'600 m<sup>2</sup> sur la parcelle 110 d'Eclépens, d'une durée initiale de 90 ans au maximum, en faveur de la Fondation de la Venoge, pour la construction d'un Etablissement médico-social, au prix de CHF 14.- le m<sup>2</sup>, indexé au fil des ans ;***
- ***d'autoriser la Municipalité à procéder à l'élaboration d'un acte authentique en vue de l'approbation du Conseil Communal.***

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président   
Bertrand Favre

La secrétaire   
Sylviane Chappuis

